

RELEVÉ DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2014 À 20h00

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Excusés : Martine Gauthier, pouvoir donné à Patrick Benoiton
Bruno Toneghin

Secrétaire de séance : Estelle Brogère

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Point financier

Monsieur le Maire fait état des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Urbanisme

Les différents dossiers d'urbanisme en cours ou accordés sont présentés :

- 18 déclarations d'intention d'aliéner
- 4 certificats d'urbanisme
- 12 déclarations préalables
- 4 permis de construire

Monsieur le Maire précise que la Communauté de communes est en train de travailler sur la prise de compétence : instruction des demandes d'autorisation des droits des sols, pour pallier le désengagement des services de l'État. Dès le 1^{er} janvier 2015 les communautés de communes de plus de 10 000 habitants devront instruire leurs demandes d'urbanisme.

Nouveaux points

1/ Point sur la rentrée 2014-2015

Travaux d'été

Monsieur le Maire dresse la liste des travaux réalisés par les agents communaux ou entreprises pendant les congés scolaires :

- Fin des travaux de la salle saint Roch
- Bibliothèque en maternelle
- Sol du gymnase

École

Madame Cécile VINCENT informe le conseil sur la rentrée scolaire du 2 septembre.

Cette année scolaire 84 enfants sont inscrits en maternelle et 170 en élémentaire soit un total de 254 élèves répartis en 10 classes.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a été organisée à la pré-rentrée avec le personnel scolaire et périscolaire afin de rappeler le cadre défini par le groupe de pilotage et de préciser l'organisation qui

s'appliquerait à la rentrée. Monsieur le Maire a profité de cette occasion pour rappeler au personnel les droits et devoirs des fonctionnaires. Cette réunion a été suivie par la réception de tous les enseignants.

D'une manière générale, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'est bien déroulé, M. le Maire et Mme Cécile Vincent remercie le personnel pour son implication dans ce projet. Ils précisent qu'un bilan sera effectué aux 1ères vacances scolaires mi-octobre.

Personnel

- Un contrat aidé a été signé avec les services de l'État pour le recrutement de Mme Laura Fréjus. Il s'agit d'un contrat d'avenir de 24heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2014 d'une durée de un an avec une aide de l'État à hauteur de 85%.
- Modification du temps de travail de Mme Laurence GALLOIS suite à sa volonté de réorientation professionnelle (poste d'adjoint technique principal à temps non complet de 46 %).
- Retour dans l'équipe de Mme Nathalie MAESTRE en remplacement de Laurence GALLOIS sur un poste d'ATSEM.

Monsieur le Maire précise que les emplois du temps ont été modifiés en concertation avec le personnel. Sur conseil du centre de gestion de l'Isère, l'augmentation du temps de travail ne sera pas répercutée sur le temps de travail de chaque agent mais fera l'objet d'une rémunération en heures complémentaires. Un bilan sera fait en juillet 2015 pour une éventuelle modification des temps de travail à compter de la rentrée de septembre 2015.

2/ Acquisition immobilière :

2.1. Propriété de M. Paul TÉZIER emprise de l'ancien canal

M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une partie du terrain cadastré section AI parcelle n° 164 d'une superficie de 543 m², appartenant à Monsieur François TEZIER.

Monsieur le Maire informe que les services des domaines ont été saisis pour avis le 10/04/2014. Compte tenu des tendances du marché immobilier du secteur et des caractéristiques propres du bien, la valeur vénale est fixé par les services des domaines à 0,30 €/m².

Il est proposé au conseil :

- ⇒ **D'ACQUÉRIR** le terrain de M. François TEZIER, cadastré section AI n° 124, d'une superficie totale de 543 m² au prix total de 200 € ;
- ⇒ **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition ;
- ⇒ **DIT QUE** les frais de notaire seront supportés par la commune ;
- ⇒ **DIT QUE** la dépense sera imputée à l'article 2111 du budget.

- Oppositions	:	0
- Abstentions	:	0
- Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

2.2. Terrains situés de part et d'autres de la rivière l'Hien à proximité du centre sportif

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande d'avis des services des domaines a été faite pour l'évaluation des parcelles cadastrées section AM parcelles n° 142, 202 et 359 d'une superficie totale de 6 438 m².

Du fait de sa situation, ce terrain présente un intérêt manifeste pour la réalisation d'un parking pour la salle polyvalente.

Une proposition d'achat au prix de 15 000 € a été faite au propriétaire par le biais de Maître Ballester, notaire associé à La Tour du Pin.

2.2. Terrains du luminaire parcelle AK33

Monsieur le Maire a reçu les propriétaires de la parcelle AK 33 pour leur annoncer le souhait de la commune de maîtriser ce terrain, et de réfléchir à un projet répondant au choix d'aménagement de la municipalité. Dans le cadre de la convention foncière signée avec la commune, les services de l'EPORA sont en train de discuter des modalités d'acquisition de ce terrain.

La commission urbanisme recevra le CAUE de l'Isère (conseil architecture urbanisme environnement) le 9 octobre 2014, afin de réfléchir sur les besoins en terme d'urbanisme sur ce secteur et travaillera sur la rédaction du cahier des charges opérateur concepteur.

3/ Contrat groupe d'assurance statutaire : hausse tarifaire 2015

Pour répondre aux besoins des communes et des établissements publics du département de l'Isère, le Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère CDG38 a souscrit un contrat d'assurance statutaire commun à toutes les collectivités, ainsi que l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984. Ce contrat protège les collectivités contre les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux dans les cas suivants :

- accident de travail
- maladie ordinaire
- longue maladie
- maladie longue durée
- disponibilité d'office
- maternité
- décès

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune de Saint Victor de Cessieu adhère à ce contrat groupe d'assurance statutaires. Par courrier en date 9 juillet le CDG38 nous a informé que la compagnie Generali, assureur du contrat groupe d'assurance statutaire par l'intermédiaire de la SOFCAP a décidé une revalorisation à effet du 1^{er} janvier 2015. Cette revalorisation est motivée par l'accroissement des absences pour raison de santé constaté depuis 2007, de nombreuses compagnie d'assurance ont quitté le marché créant un fort déséquilibre structurel de leur portefeuille.

Le contrat prévoit une tarification fixe sur la période 2012-2014 et une possibilité de modulation pour l'année 2015.

Monsieur le Maire rappelle les conditions financières actuelles : taux de 5.35 % pour une franchise de 10 jours qui passera au 1^{er} janvier 2015 à 5.62 %. Pour l'année 2013, avec une cotisation payée de 11 751€ l'augmentation aurait été de 593 €.

Monsieur le Maire précise que les collectivités comme Saint Victor de Cessieu employant entre 1 et 10 agents CNRACL subiront une hausse de 5 %, alors que les plus grosses collectivités employant entre 11 et 30 agents CNRAL quant à elles se verront appliquer une hausse de 10 %.

Monsieur le Maire propose :

DE RESTER dans le contrat groupe du centre de gestion

D'ACCEPTER cette révision qui porte le taux pour les agents CNRACL à 5.62 %

DIT que ce nouveau taux sera applicable au 1^{er} janvier 2015

Oppositions	:	0
- Abstentions	:	0
- Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

4/ Avenants au Marché à procédure adaptée salle Saint Roch :

4.1. Lot n° 1 terrassement VRD – Entreprise Carrey

Monsieur Serge BIESSY explique au conseil que dans le cadre des travaux de la salle Saint Roch, et après avis du cabinet Gallois, Maître d'œuvre il convient de :

- Modifier le raccordement des eaux pluviales
- Créer une rampe d'accès piétons
- Modifier l'espace de l'aire de jeux

et de ce fait passer un avenant au marché conclu avec l'entreprise SARL CARREY TP

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acceptation de ce 1^{er} avenant,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise SARL CARREY TP adjudicataire du lot n°1 terrassement VRD en application de la délibération du conseil municipal n° DEL201401001 du 22 janvier 2014 relative à l'attribution d'un marché de rénovation en salle à vocation sportive scolaire et socioéducative.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

DE CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante :

Lot n° 1 : TERRASSEMENT VRD

Attributaire : entreprise SARL CARREY TP 4 route du Lac 38 110 ST DIDIER DE LA TOUR

Marché initial - montant : 44 121.15 € HT

Avenant n° 1 - montant : 4 689.00 € HT

Nouveau montant du marché : 48 810.15 € HT

D'AUTORISER le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Oppositions	:	0
- Abstentions	:	0
- Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

4.2. Lot n° 9 isolation soufflée – Entreprise Cellaouate

Monsieur Serge BIESSY explique au conseil que dans le cadre des travaux de la salle Saint Roch, et après avis du cabinet Gallois, Maître d'œuvre il convient de poser un film frein vapeur

et de ce fait passer un avenant au marché passé avec l'entreprise CELLAOUATE

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acceptation de ce 1^{er} avenant,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise CELLAOUATE adjudicataire du lot n°9 isolation soufflée en application de la délibération du conseil municipal n° DEL201401001 du 22 janvier 2014 relative à l'attribution d'un marché de rénovation en salle à vocation sportive scolaire et socioéducative.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

DE CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante :

Lot n° 9 : ISOLATION SOUFFLÉE

Attributaire : entreprise CELLAOUATE 370 rue du Bérard

Marché initial - montant : 1 431.48 € HT

Avenant n° 1 - montant : 1 250.28.00 € HT

Nouveau montant du marché : 2 681.76 € HT

D'AUTORISER le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Oppositions	:	0
- Abstentions	:	0
- Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

4.3. Lot n° 14 électricité – Entreprise Chatte

Monsieur Serge BIESSY explique au conseil que dans le cadre des travaux de la salle Saint Roch, et le cabinet Gallois, Maître d'œuvre propose un avenant pour le lot électricité:

- câble internet
- origines des installations
- circuit des haut-parleurs

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acceptation de ce 1^{er} avenant,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise CHATTE adjudicataires du lot n°9 isolation soufflée en application de la délibération du conseil municipal n° DEL201401001 du 22 janvier 2014 relative à l'attribution d'un marché de rénovation en salle à vocation sportive scolaire et socioéducative.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

DE CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante :

Lot n° 14 : Électricité

Attributaire : entreprise CHATTE ZA les petits champs 26 120 MONTELIER

Marché initial - montant : 14 692.59 € HT

Avenant n° 1 - montant : 1 382.30 € HT

Nouveau montant du marché : 16 074.89 € HT

D'AUTORISER le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Oppositions	:	0
- Abstentions	:	0
- Approbations	:	18

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – environnement, voirie, cadre de vie

Voirie : les emplois ont débuté cette semaine, conformément au marché public, 15 tonnes seront réparties sur la commune. Le chemin de l'AFIPAIEM sera réalisé prochainement.

Sécurisation du secteur Roguières

Suite à la pétition des riverains relative à une vitesse jugée excessive, les services du conseil général après accord ont présenté l'aménagement suivant :

- La vitesse sera limitée à 70 km/h sur le secteur (2 sens confondus) afin de rendre le passage piéton conforme à la réglementation
- L'entrée d'agglomération sera déplacée en direction du Tardivet
- Une signalisation verticale réglementaire sera installée aux abords du passage piéton. Les cheminements piétons seront améliorés en bordure de la RD 51 (entre le passage piéton et le point de montée dans le car).

Ces différents aménagements seront mis en œuvre dans le courant de l'automne.

Travaux communauté de communes : la CCVH devrait étudier en commission différents aménagements de voirie, tel que la chicane vers le ferme de M. Guillermier, problème d'écoulement des eaux pluviales au Tardivet.

Lignes téléphoniques : toutes les lignes distendues ou décrochées ont été signalées aux services d'Orange qui prévoit une intervention dans les meilleurs délais.

Maison médicale : les travaux ont été stoppés suite à un contrôle de l'inspection du travail en juillet. A la demande de l'inspectrice les talus ont été sécurisés, les travaux doivent reprendre semaine 42.

Ambroisie : les services municipaux ont traité les bords des routes en passant le broyeur. Mme Martinon, « référente ambroisie » propose que la commune fasse une journée de sensibilisation pour le public. Et dit que la réglementation en vigueur prévoit un cadre contraignant avec la possibilité de mettre en place un système d'amende. Toutefois devant la complexité du dispositif, le conseil ne souhaite pas aller jusqu'à cette solution.

Affouage :

Dans la forêt de Vallin, suite aux dégradations du chemin causées par les affouagistes, l'affouage a été suspendu. Monsieur Jean-Pierre Lovet dit qu'une partie du chemin a été remis en état par M. Paul Guffroy et que le circuit de randonnée a été rouvert au public. Pour les prochaines campagnes de coupe de bois, Monsieur le Maire demande que le règlement soit revu pour éviter qu'une telle situation se reproduise avec la mise en place d'un état des lieux préalables notamment. Monsieur Jean-Pierre Lovet propose également de réfléchir à l'instauration d'une caution.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

École et restaurant scolaire :

- Dans le cadre de la garantie, l'entreprise Cuny a changé le lave-vaisselle défaillant.
- L'entreprise Monin a fini les travaux prévus au marché et a installé les horloges.
- La montée d'escalier de l'école de fille a été refaite ainsi que la bibliothèque des maternelles, salle à l'étage.
- Les employés communaux ont changé les clôtures de l'école.
- Une réunion est prévue à la salle St Roch pour les levées de réserve lundi 15 septembre.
- Aire multi jeux terminée

Salle polyvalente

La réfection du sol et le traçage sont terminés. Le temps de séchage est de 3 semaines. Les associations ont été averties qu'aucune manifestation ne pourrait avoir lieu au gymnase avant le 22 septembre, les entraînements sportifs ont pu reprendre.

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

En l'absence de Mme Gauthier Monsieur Jean-Charles Gallet informe les membres du conseil que le CCAS organise une soirée théâtre à la salle St Roch le samedi 11 octobre. La compagnie du Quiproquo de Sérézin jouera « le médecin malgré lui de Molière ».

La prochaine réunion du CCAS est prévue le 18 septembre à 18h00

M. Patrick BENOITON – animation, vie associative

Commémoration du 11 novembre : Monsieur Patrick Benoiton organise actuellement le centenaire de la première guerre mondiale. Il tient à marquer cet évènement historique, et à rendre hommage à ceux qui vécurent la guerre et firent le sacrifice de leur vie. Un détachement militaire sera présent et renforcera le caractère solennel de cette commémoration. Les élèves de CM2 participeront activement à cette cérémonie.

L'association « Histoire et patrimoine » procédera au lancement de son exposition préparée depuis plus d'un an. Le fruit de ce passionnant travail sera exposé dans la salle Saint Roch.

Un orchestre sera présent pour accompagner musicalement cette journée commémorative.

Marché de Noël des 29 et 30 novembre : en cours d'organisation par le groupe de pilotage avec la collaboration de Mme Suzie BRUYAS.

Calendrier des fêtes : réunion prévue le mardi 23 septembre à 19h30

Réunion de l'UDAI – Union de Défense des Associations de l'Isère : le samedi 4 octobre de 9h00 à 12h00 à la salle de la Garine.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Bulletin municipal : Monsieur Abdelkader Boukacem remercie le conseil municipal pour la distribution du bulletin, les premiers retours du nouveau concept sont assez favorables, la commission se réunira prochainement pour travailler sur la nouvelle édition.

Panneau lumineux : Une déclaration a été faite à notre assureur pour les dégradations subies lors du vandalisme déclaré en gendarmerie après le week-end du 15 aout. Un expert a été mandaté par l'assurance Generali.

Questions diverses

Assainissement collectif chemin des Solettes : le syndicat des eaux a présenté le projet et les coûts afférents au raccordement au réseau public des abonnés aux 12 riverains concernés par la mise en place de l'assainissement collectif chemin des Solettes. Monsieur le Maire informe le conseil que le syndicat ne donne pas suite au projet car une seule personne était intéressé par ce raccordement.

Interventions de Mme Evelyne MARTINON

Mme Evelyne MARTINON explique au conseil qu'elle n'a pas donné suite au projet de déplacement de la pharmacie à côté de la maison médicale du fait d'une part du coût du projet et d'autre part de son départ en retraite dans les prochaines années.

Elle demande des précisions sur le montant horaire des prestations des animateurs périscolaires. Monsieur Jean-Pierre Lovet répond que les tarifs ont été négociés en amont de la réforme en juin 2014, en fonction du nombre d'enfant accueilli lors des activités.

Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux, elle demande comment sont déterminés les parties des réseaux électriques et de télécommunication qui sont enfouis. Monsieur Jean-Pierre Lovet répond que les services du SEDI et le cabinet « Geoprocess » maître d'œuvre organiseront une réunion publique avec les riverains concernés par ces travaux.

Mme Martinon questionne sur la réglementation en vigueur sur la hauteur des barrières du parking du gymnase et demande si ces aménagements ont fait l'objet d'un arrêté municipal. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas pris d'arrêté pour limiter l'accès à certain véhicule.

Séance levée à 23h15